



Site Natura 2000 FR2600974 « *Pelouses, forêts et habitats à chauves-souris du sud de la vallée de l'Yonne et de ses affluents* »

**Compte-rendu d'exécution Contrat Natura 2000**  
*Gestion et restauration des pelouses sèches calcicoles par éco-pâturage et broyage*  
*Année 2021*



Porteur du contrat : Commune de Coulanges-la-Vineuse

# 1- RAPPEL DU PROJET

## 1.1 Introduction :

Le projet se situe sur le site Natura **FR2600974 « Pelouses, forêts et habitats à chauves-souris du sud de la vallée de l'Yonne et de ses affluents »** (anciennement site FR2600962 « Pelouses associées aux massifs forestiers de basse Bourgogne ») dont l'animation est portée par la Communauté de Communes AVALLON VEZELAY MORVAN (CCAVM) depuis 2018.

Il concerne la restauration et l'entretien d'une pelouse sèche calcicole (habitat 6210) par de **l'éco-pâturage** sur l'ensemble de la surface et sur 5 ans, **complétées sur de petites surfaces par des actions d'arrachage ou de coupe annuelle des ligneux**. Ces mesures complémentaires doivent permettre de comparer l'efficacité de différents modes de gestion au cours du temps.

## 1.2 Localisation du projet

Commune : Coulanges-la-Vineuse (Yonne), Lieu-dit « La Conge »

Référence cadastrale : section C ; parcelle n° 59

Statut de la parcelle : propriétés de la commune, gérée par l'Office National des Forêts.

Surface totale de la parcelle : environ 17,3 ha

Surface concernée par le projet : environ 2 ha (calcul sous QGis), défrichés et clôturés.

## 1.3 Objectifs et mesures de gestion de Docob et actions contractuelles

Objectif de développement durable	Objectif opérationnel	Mesure de gestion / Habitats et espèces concernés	Type d'action (éligible au contrat Natura 2000 « ni-ni »)
A - Maintenir ou restaurer un réseau de milieux ouverts favorables à l'expression de la biodiversité et fonctionnel à l'échelle du site en privilégiant une gestion extensive	A1 - Restaurer et/ou maintenir les pelouses sèches calcicoles et les mosaïques de milieux ouverts et améliorer leur qualité écologique	M1 : Gestion ou restauration de milieux ouverts par le pâturage 6210(*), chiroptères, lépidoptères	<b>NO3Ri : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique</b>
		M2 : Gestion ou restauration de milieux par une action mécanique ou manuelle 6210(*), chiroptères, lépidoptères	<b>NO5R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger</b>

## 1.4 Localisation des actions du contrat

L'action **NO3Ri « Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique »** concerne la surface **S1**, d'une superficie de 2 ha. Elle sera réalisée chaque année, pendant les 5 années du contrat.

L'action **NO5R « Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger »** se décompose en deux types d'opérations :

- Sur la surface **S2** (1 000 m<sup>2</sup>) : coupe annuelle de tous les ligneux.
- Sur la surface **S3** (500 m<sup>2</sup>) : arrachage de tous les ligneux, la première année du contrat.

L'action **N05R** doit être complétée, pendant toute la durée du contrat par l'action **N03Ri** de pâturage.

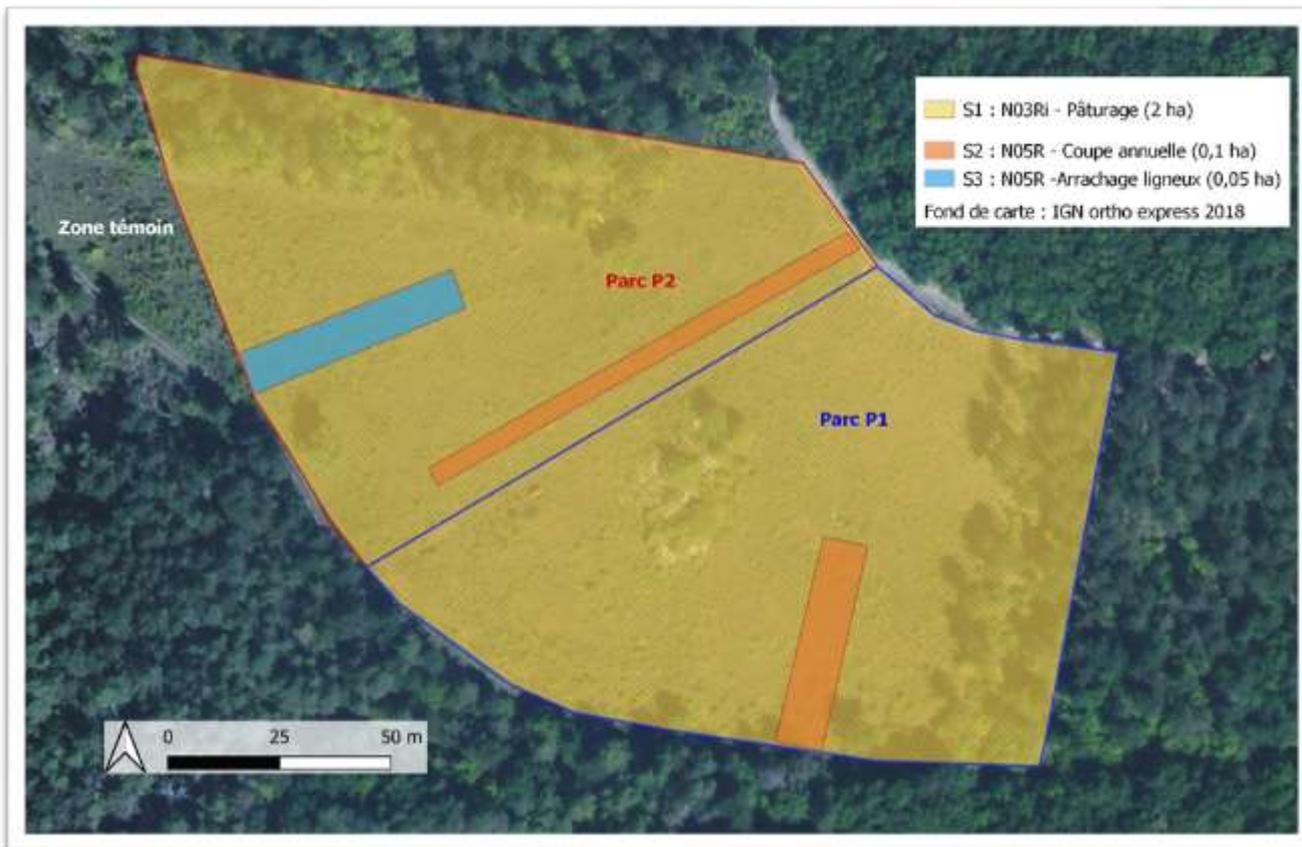


Figure 1 : Carte de localisation prévisionnelle des actions du contrat

## 2- DETAIL DES OPERATIONS REALISEES EN 2021

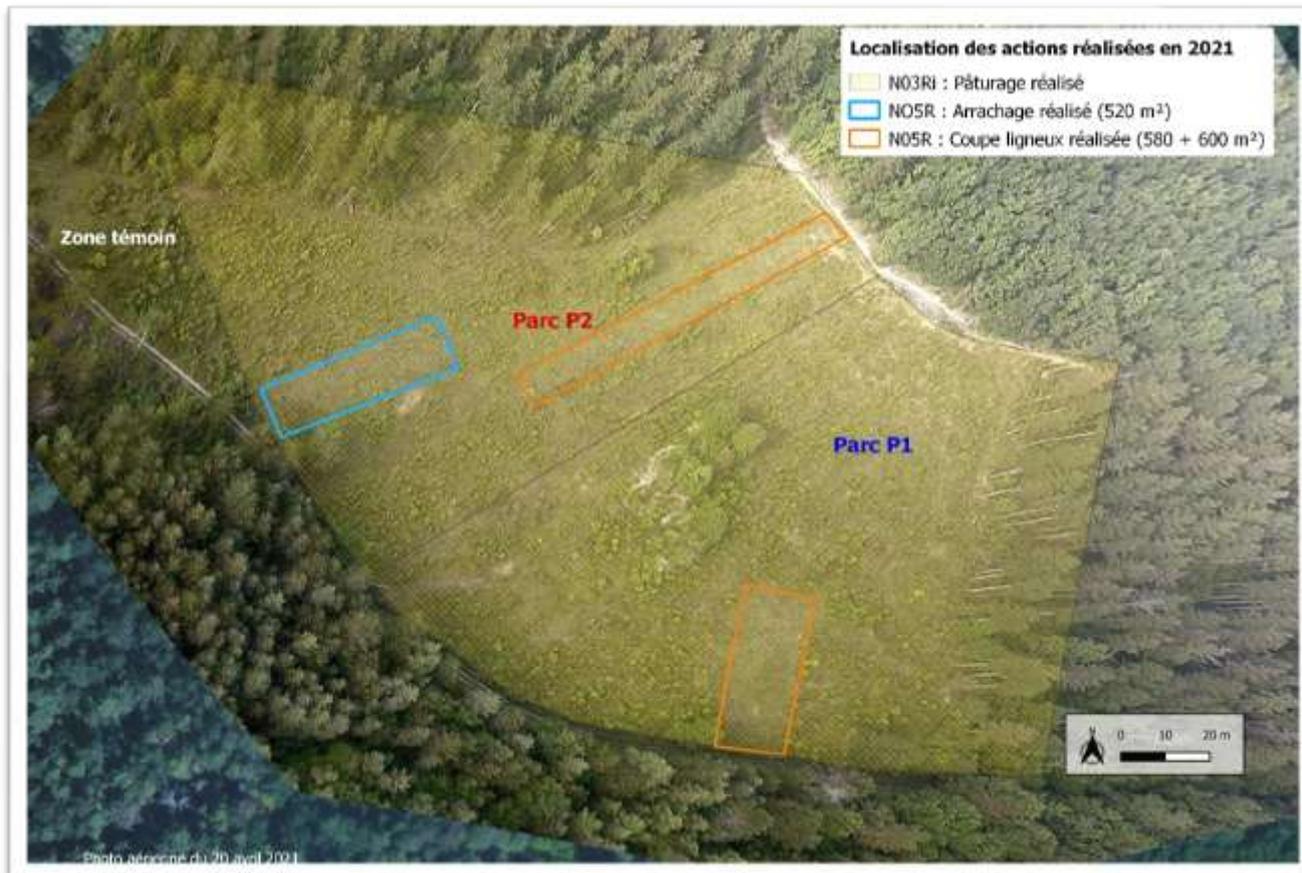


Figure 2 : carte de localisation des actions réalisées

## 2.1 Gestion pastorale (N03Pi) :

- Objectifs visés :

- ⇒ **Limiter la colonisation des ligneux** (taux de recouvrement actuel 30 %, taux attendu de 10 à 20 %)
- ⇒ **Conserver une mosaïque d'habitats de pelouses et noyaux arbustifs et arborescents** (augmentation de la biodiversité, abris et ombrage pour les animaux, intérêt paysager)
- ⇒ **Maintenir la dynamique d'expansion des espèces sociales** (*Brachypode rupestre*) **afin de permettre le développement des plantes annuelles et espèces à enjeux de l'habitat** (renoncules à feuilles de graminées, phalangères, germandrées, orchidées, ...).

- Prestation réalisée :

Une première période de pâturage a été réalisée en tout début de printemps, conformément au cahier des charges. 8 ânes (17 jours) puis 7 ânes (5 jours, suite à un retrait d'un âne nécessitant des soins) ont pâturé pendant 12 jours le parc P1 puis 12 jours le parc P2 de la surface S1.

Le troupeau est entré le 7 avril et a été retiré le 1<sup>er</sup> mai, lorsque l'impact sur les ligneux et sur la végétation herbacée a été jugé suffisant et avant que des marques de surpâturage n'apparaissent.

Compte-tenu d'un début d'été particulièrement pluvieux et frais qui a entraîné une très forte poussée de la végétation après cette première période de pâturage, il a été convenu, d'un commun accord entre le prestataire, la commune et l'animatrice Natura 2000, qu'il serait judicieux de remettre le troupeau pendant l'été afin de tenter de freiner cette dynamique très exceptionnelle sur ce type d'habitat (habituellement très sec en période estivale).

6 ânes sont donc retournés sur la parcelle du 25 juillet au 29 août, 19 jours sur le parc P2 puis 16 jours sur le parc P1. Ils ont été retirés suite au constat que les ligneux n'ont pas été impactés (ni par prédation ni par casse de branches) et que la dynamique d'expansion de la strate herbacée sociale (*brachypode*) a été freinée.

**Un rapport complet d'évaluation des pratiques pastorale a été réalisé.** Il permettra d'ajuster les pratiques pastorales au cours des prochaines années afin d'améliorer la gestion pour atteindre les objectifs visés sur les 5 années du contrat.

**La prestation de pâturage a été réalisée par l'Association Douzein-les-ânes » pour le montant initialement prévu par le devis déposé dans la demande de subvention.**



Figure 3 : Pâturage du printemps sur la pelouse de la Conge

## 2.2 Gestion pastorale (N03Pi) :

- Objectifs de gestion par la coupe des ligneux :

⇒ **Limiter la colonisation des ligneux par épuisement souches** (taux de recouvrement actuel 30 %, taux attendu < 5 %)

⇒ **Permettre l'ouverture de zone(s) de pelouse sèche dépourvue(s) de colonisation arbustive**

- Objectifs de gestion par l'arrachage :

⇒ **Supprimer les ligneux et empêcher les rejets sur toute la surface concernée**

⇒ **Permettre l'ouverture d'une zone de pelouse sèche dépourvue de colonisation arbustive**

⇒ Prestation de coupe des ligneux réalisée :

Le chantier de coupe des ligneux a eu lieu le 6 juin 2021. Tous les ligneux présents sur une surface de 600m<sup>2</sup> dans le Parc 1 et 580m<sup>2</sup> dans le S2 (calcul SIG (QGis) réalisé après les travaux sur photo-aérienne) ont été coupés à l'aide de sécateurs, scies et autres outils manuels.

Les surfaces ont été délimitées préalablement, de façon à éviter les placettes fixes d'évaluation de l'impact du pâturage afin de ne pas biaiser les résultats de cette autre action. Ce paramètre a entraîné un léger décalage avec les surfaces prévisionnelles de l'action.

L'ensemble des rémanents a été exporté manuellement sous la pinède de la parcelle communale et en dehors des parcs de pâturage.

**La prestation a été réalisée par l'Association l'Enfance Buissonnière** (association des parents d'élèves de Coulanges-la-Vineuse) **pour le montant initialement prévu par le devis déposé dans la demande de subvention.**

Cette action sera reconduite si nécessaire sur les mêmes surfaces pendant les 5 du contrat Natura 2000.



Figure 7 : Surface S2 Parc 2 avant travaux



Figure 7 : Surface S2 Parc 2 après travaux



Figure 4 : Surface S2 Parc 2 avant travaux



Figure 5 : Surface S2 Parc 2 après travaux

- **Prestation d'arrachage des ligneux réalisée :**

Le chantier d'arrachage des ligneux a eu lieu le 21 mars 2021. Tous les ligneux présents sur une surface de 520 m<sup>2</sup> (calcul SIG (QGis) réalisé après les travaux sur photo-aérienne) ont été arrachés à l'aide de pioches et autres outils manuels.

La surface a été délimitée préalablement, de façon à éviter les placettes fixes d'évaluation de l'impact du pâturage afin de ne pas biaiser les résultats de cette autre action. Ce paramètre a entraîné un léger décalage avec la surface prévisionnelle de l'action.

Afin de limiter les impacts sur le milieu, aucun engin ni outil mécanique n'a été utilisé. Le sol a été légèrement impacté pour pouvoir retirer une partie des racines mais les horizons n'ont pas été dégradés.

L'ensemble des rémanents a été exporté manuellement sous la pinède de la parcelle communale et en dehors des parcs de pâturage.

**La prestation a été réalisée par l'Association l'Enfance Buissonnière** (association des parents d'élèves de Coulanges-la-Vineuse) **pour le montant initialement prévu par le devis déposé dans la demande de subvention.**



Figure 9 : Surface S3 avant travaux



Figure 8 : Surface S3 après travaux

**Il est important de souligner les difficultés, voire l'impossibilité de retirer l'intégralité des racines des ligneux, très fortement encrées dans le sol** (sans doute sous l'effet des broyages répétés sur la parcelle entre 2013 et 2017). Contrairement à l'action de coupe qui sera réalisée tous les ans, **les résultats escomptés par cette action sont donc très relatifs** puisque certains ligneux reprendront peut-être leur croissance dans les années à venir alors que cette action d'arrachage ne devait avoir lieu que la première année du contrat.

### 3- CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DES TRAVAUX

Opération	Période de réalisation prévue	Date de réalisation des travaux
<b>N03Pi : Pâturage (S1)</b>	Sortie de l'hiver la première année Seconde période à l'automne	Du 7 avril au 1 <sup>er</sup> mai 2021 Du 25 juillet au 29 août
<b>N05R : Coupe annuelle des ligneux (S2)</b>	Entre mi-avril et mi-juillet ou en fin d'été	6 juin 2021
<b>N05R : Arrachage des ligneux (S3)</b>	Entre novembre et fin mars	21 mars 2021

### 4- RAPPEL DES CONDITIONS DU CONTRAT

#### 4.1 Engagements rémunérés

- ⇒ Temps de travail pour le gardiennage des animaux, l'entretien des clôtures, le déplacement et la surveillance du troupeau, la pose d'abri temporaires, l'arrachage et le coupe des ligneux, l'exportation des produits de coupe ;
- ⇒ Equipement pastoraux : piquets, clôtures, abreuvoirs, bacs, tonnes à eau, abris temporaires, entretien des équipements ;
- ⇒ Suivi sanitaire des animaux : suivi vétérinaire, pierre à sel, abreuvement, ...

⇒ Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action sur avis du service instructeur.

## 4.2 Engagements non rémunérés

- ⇒ Période d'autorisation des travaux ou du pâturage
- ⇒ Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions et des pratiques pastorales
- ⇒ Respect des cahiers des charges

## 4.1 Conditions de suivis et de contrôle

- ⇒ Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire (pâturage, arrachage et coupe des ligneux).
- ⇒ Réalisation effective par comparaison des engagements des cahiers des charges et des plans de gestion ou d'aménagements et l'état des surfaces.
- ⇒ Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.

**Toute modification aux clauses de ce contrat se fera en accord avec les services instructeurs et fera l'objet d'un avenant.**

Le suivi de la mise en œuvre des opérations sera réalisé par la commune et l'animatrice du site Natura 2000.

**Pour le pâturage** : un suivi de l'impact du pâturage sur le milieu sera effectué chaque année afin de mesurer l'efficacité de l'action et de prévoir d'éventuels ajustements pour les pâturages suivants. Ce suivi sera réalisé par la commune et/ou l'animatrice Natura.

Des études et suivis scientifiques complémentaires pourront être réalisés sur le site, **dans le cadre de l'animation du Docob et non du contrat** afin de permettre de mieux appréhender les impacts du projet sur les habitats et les espèces du site.

## 5- PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET REALISE POUR L'ANNEE 2021

Opération	Id / surface	Prévisionnel TTC	Réalisé HT	Réalisé TTC	UE	Etat	Commune
N03Ri - Pâturage	S1 2 ha	1 600 €	1 600 €	1 600 €	848 € (53%)	432 € (27 %)	320 € (20 %)
N05R – Coupe des ligneux	S2 0,1 ha	540 €	450 €	540 €	286 € (53 %)	254 € (47 %)	/
N05R – Arrachage des ligneux	S3 0,05 ha	540 €	450 €	540 €	286 € (53 %)	254 € (47 %)	/
<b>Total</b>		<b>2 680 €</b>	2 500 €	<b>2 680 €</b>	1 420 €	940 €	320 €

## 6- CONCLUSION

**L'ensemble des travaux s'est déroulé conformément aux cahiers des charges et dans les conditions prévues initialement par le contrat.** Le montant total des dépenses prévue est égal au montant prévisionnel. Les actions seront poursuivies en 2022 selon le programme initial avec les ajustements à marges liées au bilan de cette première année.